



# Développement d'un parc agrivoltaïque collectif sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay

24 Février 2026

# Les O. S. M.



AEPE GINGKO: Le relief de l'aire d'étude éloignée depuis le Terrier du Fouilloux

- 01** Loi APER : Cadre général et comité de projet
- 02** Qui sommes-nous ?
- 03** Le projet agrivoltaïque collectif de La Ferrière-en-Parthenay : localisation, genèse & principes d'aménagement
- 04** Le contexte réglementaire local et les études réalisées
- 05** L'implantation du projet agrivoltaïque collectif de La Ferrière-en-Parthenay
- 06** Les retombées socio-économiques pour le territoire et ses habitants
- 07** Et la suite ?
- 08** Synthèse



# 01

## LOI APER : CADRE GENERAL ET COMITÉ DE PROJET



# Le cadre réglementaire national de l'agrivoltaïsme

La loi APER (loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) définit le cadre des installations agrivoltaïques :

**Le projet doit allier production agricole et production énergétique**

- La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle
- L'installation doit être réversible
- L'installation doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas climatiques



L'amélioration du bien-être animal



# Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations



## Au niveau national

—  
Respect de la loi  
APER et ses principes  
(maintien de la  
production agricole,  
réversibilité, services)



## Au niveau des exploitations

—  
Adaptation à la  
production et aux  
contraintes liées à  
l'itinéraire technique  
des exploitants



# Qu'est ce qu'un comité de projet ?

## Un temps de dialogue instauré par la loi APER

Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

**Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**

- Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :
  - Les membres de droit :
    - Le porteur de projet,
    - Un représentant de la commune d'implantation du projet,
    - Un représentant de l'EPCI de la commune d'implantation,
    - Un représentant de chaque commune limitrophe de la commune d'implantation du projet
  - Les membres invités :
    - La préfecture
    - Les propriétaires – exploitants porteurs du projet agricole
    - Le Conseil départemental des Deux-Sèvres
    - La Chambre d'Agriculture
    - Le PETR – PNR Pays de Gâtine
- Le comité de projet permet l'information des élus sur le projet. Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions.



02

QUI SOMMES-NOUS ?



# Un projet porté par trois exploitants en collaboration avec Photosol



**Arnaud BROTTIER**

EARL de la Trétaudière

- Installé depuis 1999 sur l'exploitation familiale
- Exploitation de 104 ha
- Cheptels de 500 ovins viande et 60 vaches allaitantes et cultures.

- Potentiel du sol limité avec forte hétérogénéité et autonomie fourragère fragile
- Instabilité économique (perte de 30 % d'aides)
- Importante charge de travail



**Romain BROTTIER**

GAEC Le Beugneau

- Installé depuis 2003, installation récente du fils (01/2026)
- Exploitation d'environ 170 ha
- 280 chèvres laitières et un cheptel d'ovins viandes en évolution visant 1200 brebis.

- Besoin d'augmenter la surface en prairie
- Potentiel du sol limité avec forte hétérogénéité
- Recherche de stabilité économique



**Guillaume CLEMENT**

EI Guillaume Clément

- Double actif dans le secteur agricole depuis 2007
- Production de céréales et oléo-protéagineux sur 12 ha
- Installation sur une exploitation d'environ 100 ha

- Projet d'installation de longue date avec atelier d'élevage ovin
- Complémentarité ovin-grandes cultures



# Photosol en quelques chiffres



**+15**

ANNÉES  
D'EXPÉRIENCE



**1,1 GWc**

EN EXPLOITATION,  
EN CONSTRUCTION &  
PRÊTS À CONSTRUIRE



**87**

INSTALLATIONS



**220 000**

PERSONNES  
ALIMENTÉES PAR NOTRE  
ÉNERGIE VERTE



**300**

COLLABORATRICES  
& COLLABORATEURS

## DÉVELOPPEMENT

Obtention de toutes les autorisations permettant la construction des installations

## FINANCEMENT

Négociation de crédits bancaires et levées de fonds auprès d'investisseurs particuliers et institutionnels

## INGENIERIE & CONSTRUCTION

Ingénierie, design et négociation auprès de fournisseurs et réalisation de la construction

## OPÉRATION & MAINTENANCE

de l'ensemble des installations du groupe Photosol



# Nos implantations

## MAYENNE

La Gauterie 1 & 2 | 12,1 MWc

## MAINE-ET-LOIRE

Lézigné | 16,5 MWc

## LOIR-ET-CHER

Villefranche 1 & 2 & 3 | 15,1 MWc

Selles-Saint-Denis | 16,3 MWc

Gièvres | 7,8 MWc

## LOIRE-ATLANTIQUE

Gétigné | 3,7 MWc

## VENDÉE/DEUX-SÈVRES

Treize-Vents/Mauléon | 5 MWc

## HAUTE-VIENNE

Bellac | 19,8 MWc

## VIENNE

Chapelle- Bâton | 29 MWc

## CHARENTE

Yvrac | 4 MWc

Rancogne 1 | 5 MWc

Rancogne 2 | 5 MWc

Saint-Martial | 8 MWc

Toiture | 2,8 MWc

Marillac-le-Franc 1 | 9,2 MWc

Marillac-le-France 2 | 4 MWc

La Rochefoucauld | 5 MWc

Pranzac | 5 MWc

Mainzac | 19 MWc

## DORDOGNE

Vanxains | 2,8 MWc

Dussac | 2,8 MWc

Belvès 1 & 2 | 5,1 MWc

## GIRONDE

Eglisottes | 8 MWc

Louchats | 12 MWc

## LOT-ET-GARONNE

Tonneins | 6,9 MWc

Saint-Aubin 15 MWc

## LANDES

Ychoux-Parentis | 43 MWc

## LOT

Sarrazac | 11,5 MWc

Salviac | 4,5 MWc

## OISE

Creil | 200 MWc

## MARNE

La-Chaussée-sur-Marne | 0,6 MWc

## YONNE

Méré | 5 MWc

## AINSNE

Campus Fruit –Rouge

## NIÈVRE

Verneuil | 43 MWc

Chevenon | 30 MWc

Thenay | 17,7 MWc

Souigny-Les-Bois 1&2 | 36,3 MWc

Avril-sur-Loire-ouest | 8,5 MWc

## HAUT-RHIN

Ungersheim | 2,3 MWc

## ALLIER

Gennetines | 12 MWc

Yzeure | 5 MWc

Dompierre | 12 MWc

Domérat | 5 MWc

Toiture | 4,2 MWc

Bessay 1 & 2 | 20,5 MWc

Bessay 3 | 4,3

Chézy 1 & 2 | 6,3 MWc

Le Donjon | 24 MWc

Montluçon | 13,8 MWc

Thiel-sur-Acolin | 10,1 MWc

Saint-Loup | 9 MWc

Le Pal 1 | 5 MWc

Le Pal 2 | 1,3 MWc

Besson | 2,6 MWc

Lusigny 1 & 2 | 7,6 MWc

## DRÔME

Upie | 3,7 MWc

Granges-les-Beaumont | 5 MWc

Chabrillan | 5 MWc

## CANTAL

Marmanhac | 12 MWc

## ALPES-MARITIMES

Thorenc | 51 MWc

## TARN

Gaillac | 10 MWc

## HAUTE-GARONNE

Saint-Gaudens | 0,7 MWc



- 484 MWc Parcs en exploitation
- 60,9 MWc Parcs en construction
- 408 MWc Lauréats des derniers appels d'offres CRE ou en contrat PPA

Listes à gauche et à droite non exhaustive



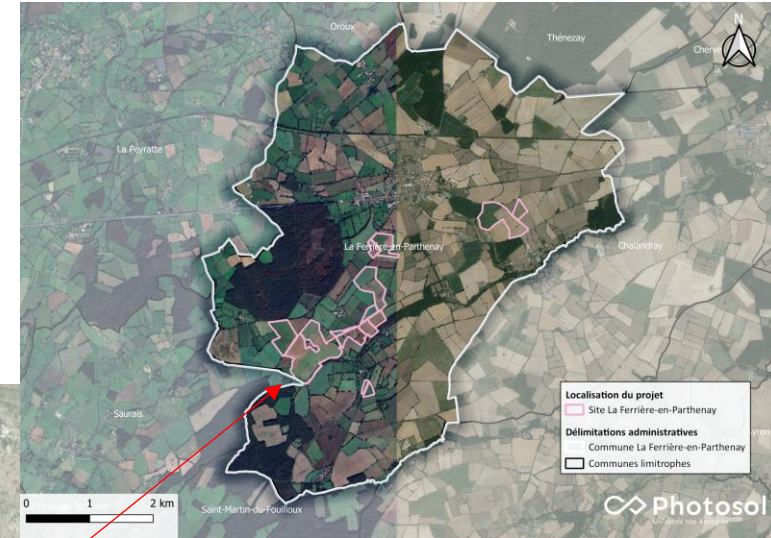
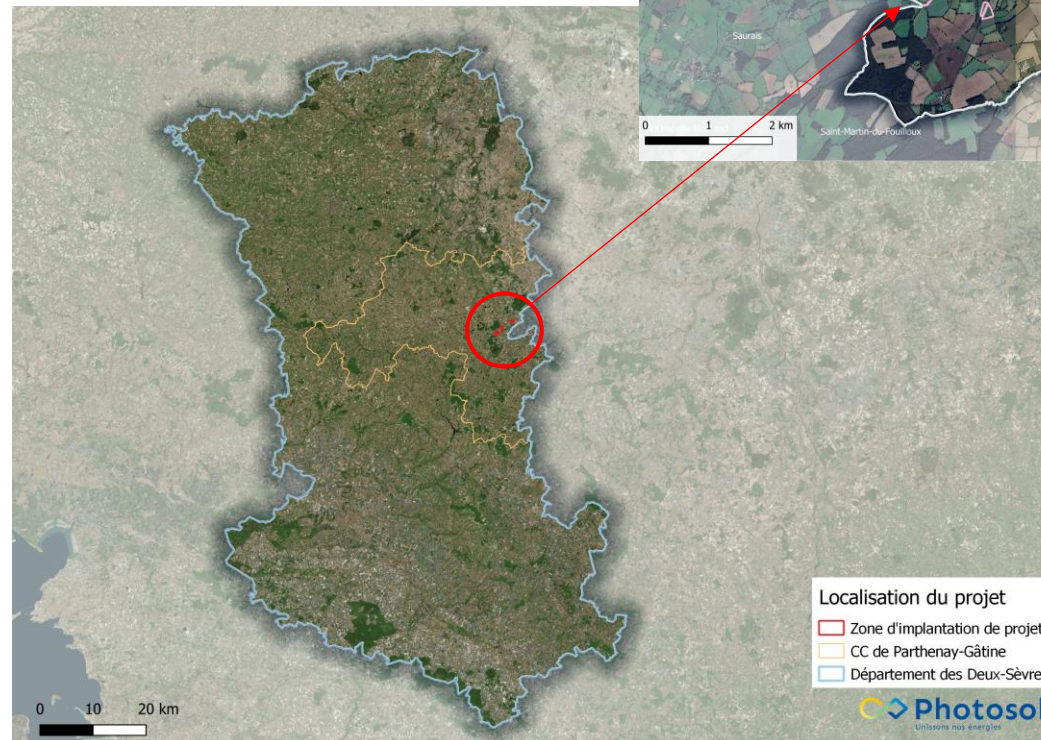
03

**LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE  
COLLECTIF DE  
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY :  
LOCALISATION, GENÈSE & PRINCIPES  
D'AMÉNAGEMENT**

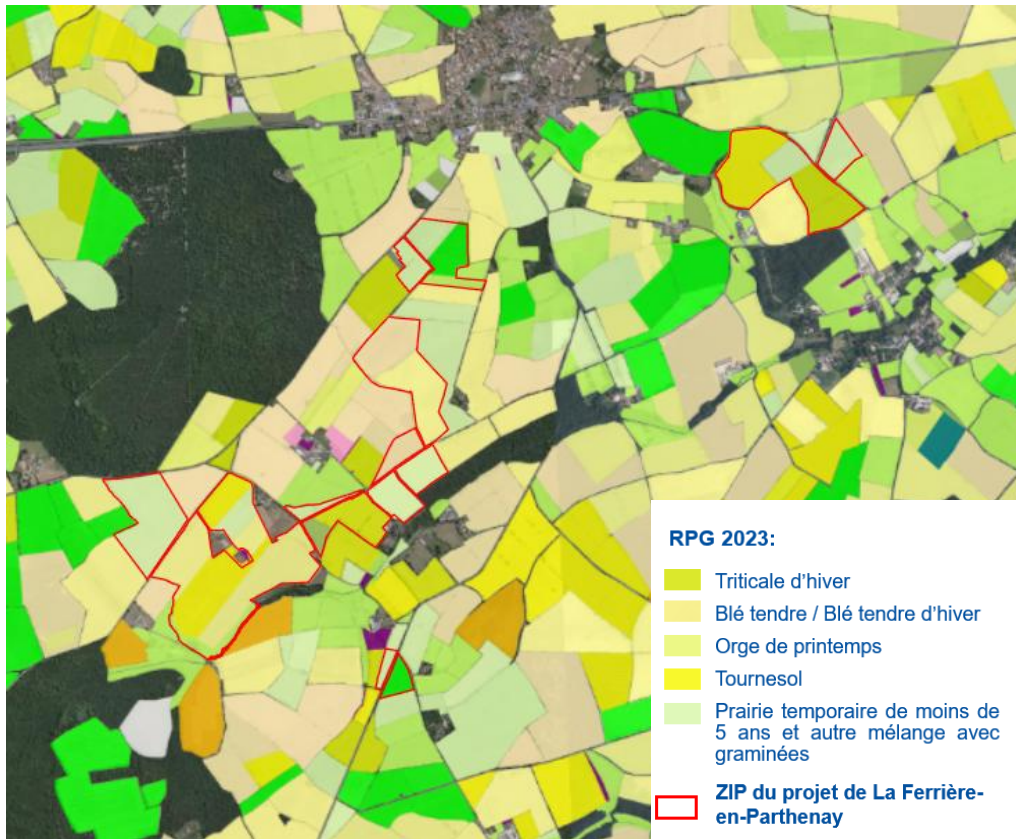


# Localisation et caractéristiques du projet

- La Ferrière-en-Parthenay : commune au nord-est du département
- EPCI : Parthenay-Gâtine
- Localisation : Sud de la commune
- Document d'urbanisme : PLUi
- Raccordement envisagé : poste source Parthenay (15km)
- Surface à l'étude : 134 ha
- Surface retenue : 71,9 ha dont 12,9 ha de surface de panneaux



# La Gâtine, un territoire emblématique de l'élevage ovin



## Deux-Sèvres:

- Filière ovine dynamique – ovin viande
- Nombreux acteurs (marché au cadran de Parthenay, organisations de producteurs, abattoir spécialisé à Thouars)
- 60 % des élevages engagés dans des Signes Officiels de Qualité et d'Origine

## La Gâtine (PRA\*):

- Sols plutôt pauvres traditionnellement tournés vers l'élevage ovin et bovin avant le développement des grandes cultures.
- Marché au cadran de Parthenay: 2<sup>ème</sup> plus grand marché ovin de France
- Paysage bocager en partie maintenu par l'élevage ovin

# Une dynamique de projet mutualisée entre exploitants



## Une démarche collective structurante :

- Une vision commune de l'agrivoltaïsme comme levier pour
  - adapter
  - renforcer la résilience
  - pérenniser les exploitations agricoles du territoire
- Zone préalablement identifiée facilitant une approche concertée et harmonisée permettant de développer un véritable projet de territoire partagé.



## Des bénéfices opérationnels pris en considération:

- Mutualisation des réflexions, moyens et infrastructures
- Optimisation :
  - du développement et de l'organisation des chantiers
  - de la planification des interventions dont le raccordement et l'implantation des équipements
- Réduction des impacts logistiques, environnementaux et paysagers



## Un levier d'apprentissage et de cohésion locale

- Partage d'expériences entre exploitants et montée en compétences collectives sur l'agrivoltaïsme
- Ancrage durable des projets dans les dynamiques de :
  - maintien d'une agriculture viable
  - développement rural
  - transition énergétique



# Le projet agricole d'Arnaud Brottier : développer un système d'élevage adapté

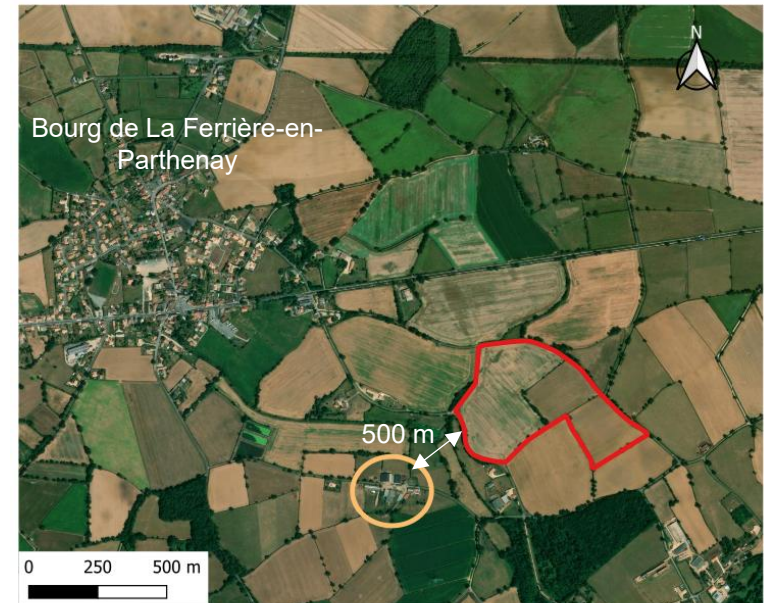
## Sécurisation fourragère et adaptation au changement climatique

- Réduction du stress hydrique estival par l'ombrage
- Augmentation de la résilience du système de pâturage sur des parcelles séchantes
- Prolongement des périodes de pâturage et amélioration du bien-être des ovins
- Baisse de la pression de pâturage



## Amélioration de la situation socio-économique de l'exploitation

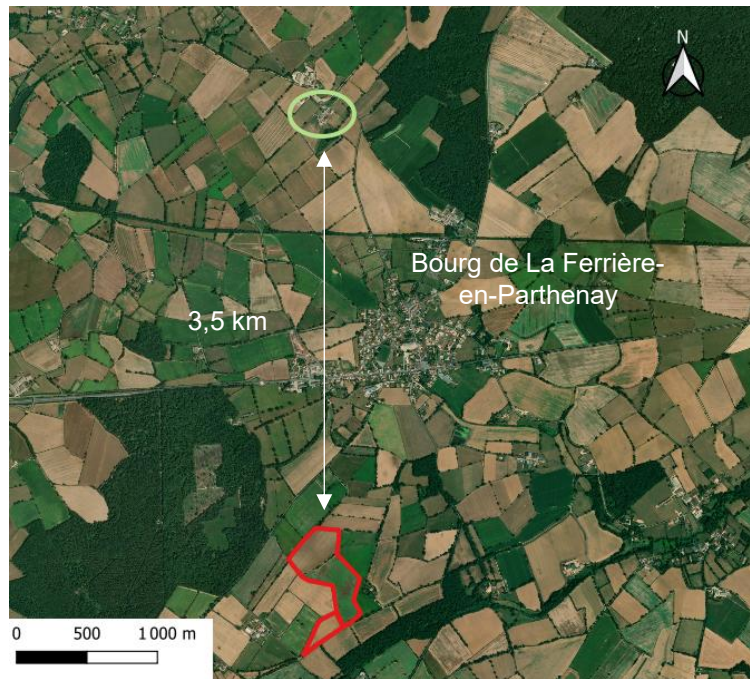
- Réorganisation du pâturage et réduction de la charge de travail
- Diversification et stabilité économique renforcée
- Préparation à une future arrivée (installation ou emploi)
- Pérennisation du système et amélioration de la qualité de vie



Projet agrivoltaïque d'Arnaud Brottier - Zone nord  
EARL de la Trétaudière - Siège d'exploitation



# Le projet agricole de Romain Brottier : répondre aux nouveaux défis de l'exploitation



Projet agrivoltaïque de Romain Brottier - Zone centrale  
GAEC Le Beugneau - Siège d'exploitation



## Adapter l'exploitation aux nouveaux enjeux

- Augmentation de la surface en prairie pour répondre à l'augmentation du cheptel ovin
- Réduction la dépendance aux intrants et aux prix fluctuants des céréales en réduisant les surfaces
- Recherche d'un mode de gestion à faibles intrants des prairies sur des parcelles séchantes
- Réduction du stress hydrique estival par l'ombrage
- Développement d'un système assurant le bien-être animal des ovins en pâture



## Assurer la pérennité de l'exploitation actuelle

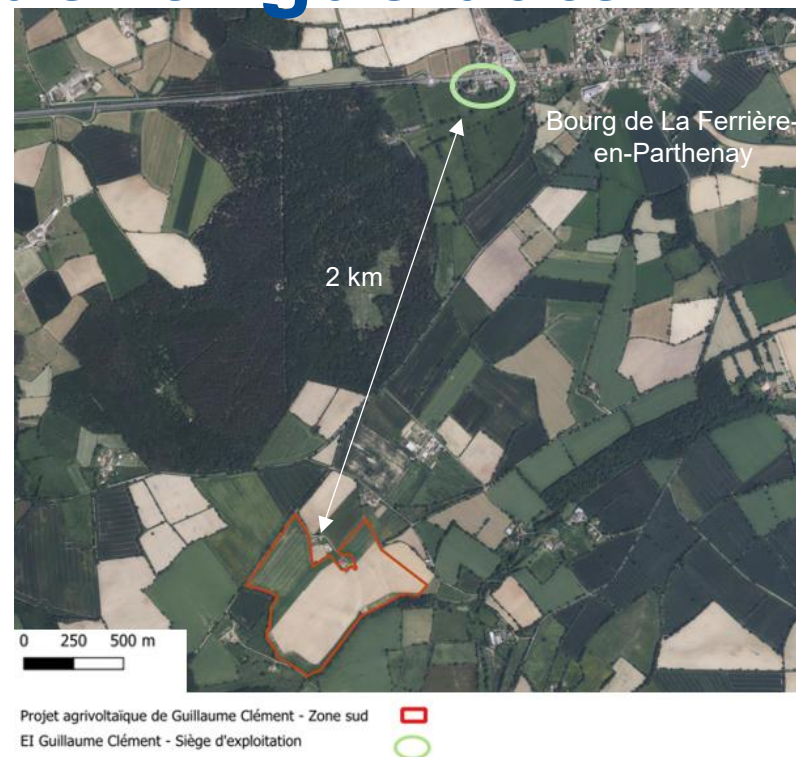
- Diversification et stabilité économique renforcée permettant de solidifier le fonctionnement du système tout en maintenant les emplois



# Le projet agricole de Guillaume Clément : une installation préparée de longue date

## Créer des conditions favorables pour une installation réussie

- Création d'un atelier de 250 ovins viandes s'inscrivant dans la dynamique territoriale et adapté au changement climatique
- Développement de l'atelier grandes cultures avec intégration d'infrastructures agroécologiques à proximité (haies, bandes enherbées)
- Bénéficiaire de la complémentarité entre les grandes cultures et l'élevage ovin.
- Sécurisation économique permettant d'envisager plus sereinement les investissements nécessaires à l'installation (bâtiment, matériel, ...).



## Développer un système adapté aux différents enjeux:

- Bénéficiaire de la protection des panneaux comme abris pour les ovins.
- Disponibilité fourragère étendue sur les périodes de pâturage



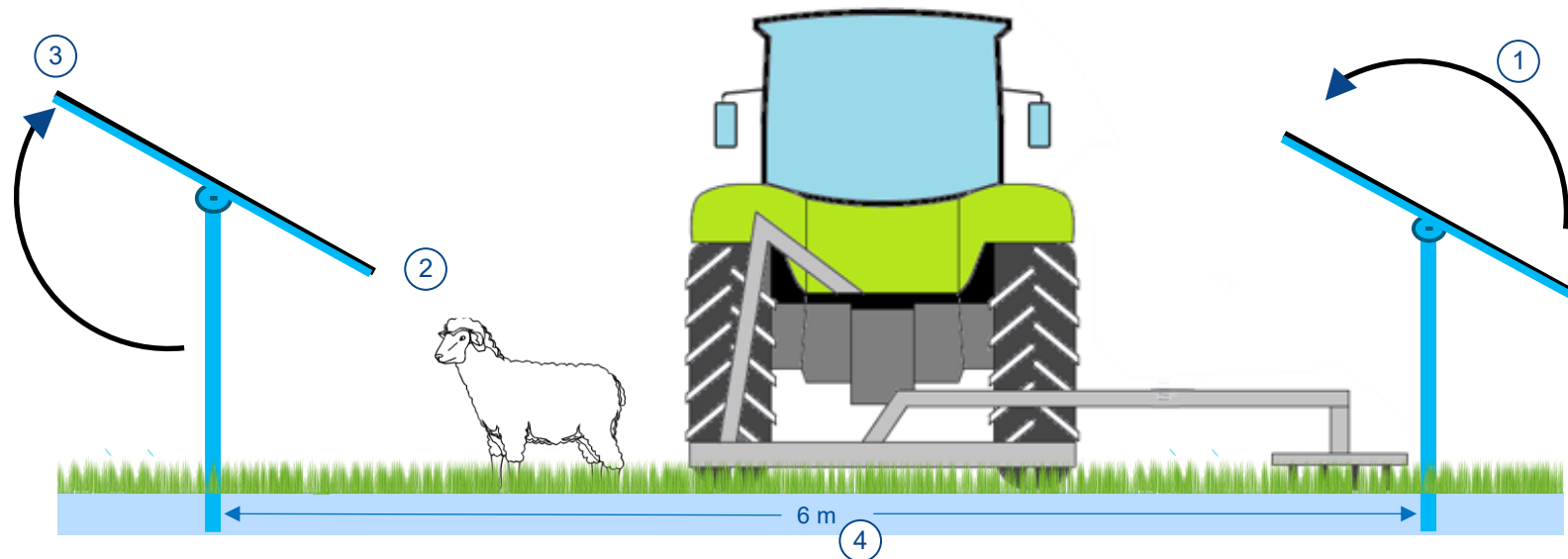
# Des aménagements agrivoltaïques pour faciliter la conduite agricole du quotidien

## Aménagements du parc agrivoltaïque pris en charge par Photosol :

- Portails
- Parc de contention sur aire stabilisée permettant la manipulation des animaux
- Passage tous les 150 m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur le parc et la surveillance des bêtes
- Clôtures faisant le contour du parc
- Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- Abreuvoirs
- Réimplantation de la prairie



# Le tracker : une technologie polyvalente adaptée au système fourrager (pâturage/fauche)...

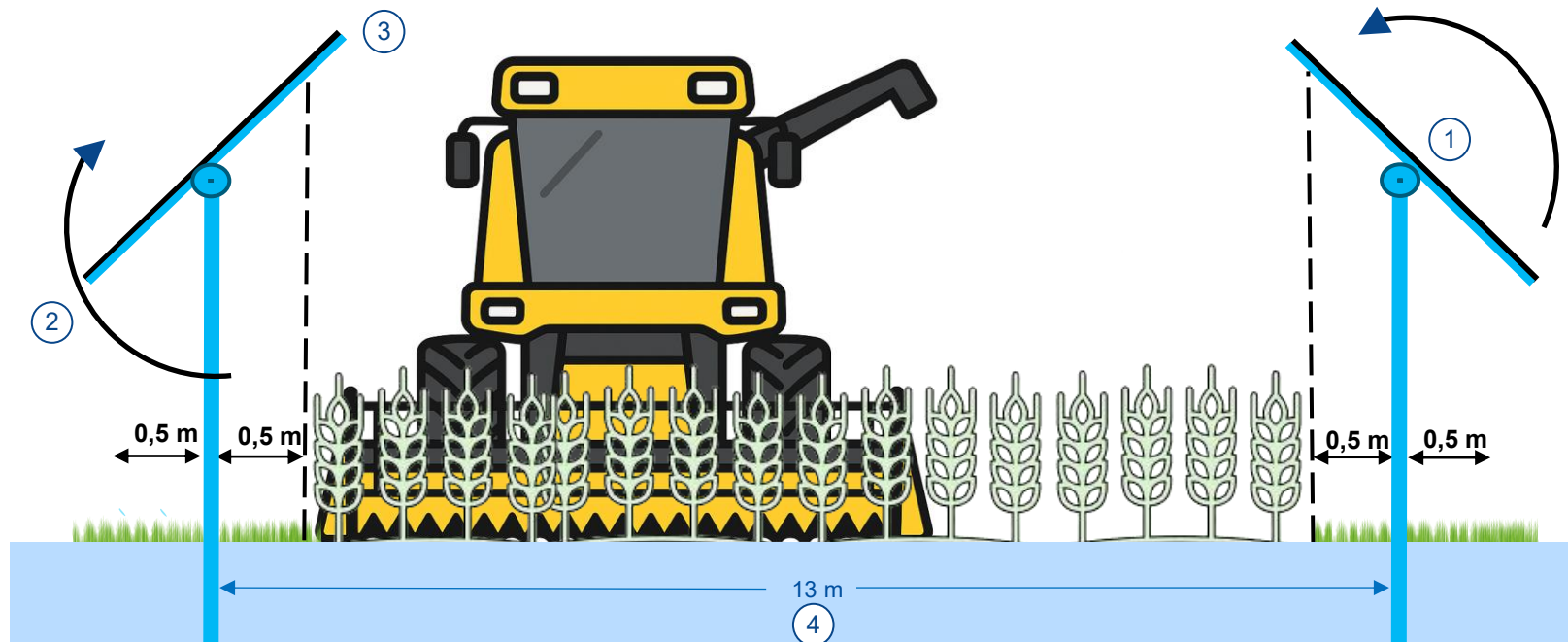


- ① Structure type **mono-pieux et panneaux inclinés à +/- 60°**
- ② Point bas à **1,20 m** lorsque l'inclinaison est maximale (tôt le matin et tard le soir) **ou 1,60 m** en moyenne ( 30°)
- ③ Point haut à **3,30 m** lorsque l'inclinaison est maximale (tôt le matin et tard le soir) **ou 2,80 m** en moyenne ( 30°)
- ④ Espace entre **les pieux de 6 m**

- Réimplantation de la prairie avant construction et après construction
- Système adapté au **pâturage ovin** et possibilité de réaliser des **interventions mécanisées**
- Garantir un **ombrage pour les brebis** lors des périodes estivales, dans le but d'améliorer leur bien-être
- Répartition progressive de la lumière au sol favorisant une **pousse de l'herbe plus homogène**
- Respect des **contraintes d'exploitation** et du **gabarit des ovins**



# ... et adaptée au système en grandes cultures



- ① Structure type **mono-pieux et panneaux inclinés à +/- 60°**
- ② Point bas à **1,20 m** lorsque l'inclinaison est maximale (tôt le matin et tard le soir) **ou 1,60 m** en moyenne ( 30°)
- ③ Point haut à **3,30 m** lorsque l'inclinaison est maximale (tôt le matin et tard le soir) **ou 2,80 m** en moyenne ( 30°)
- ④ Espace entre **les pieux de 13 m**

- Respect des contraintes d'exploitation avec **12 m** d'inter- rang cultivable
- Maintien de la possibilité de pâturer (intercultures et bandes enherbées) en garantissant un **ombrage pour les brebis** lorsque celles-ci seront sur site, dans le but d'améliorer leur bien-être
- **Positionnement des panneaux ajustable** lors des interventions mécanisées



# 04

## LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE LOCAL ET LES ÉTUDES RÉALISÉES

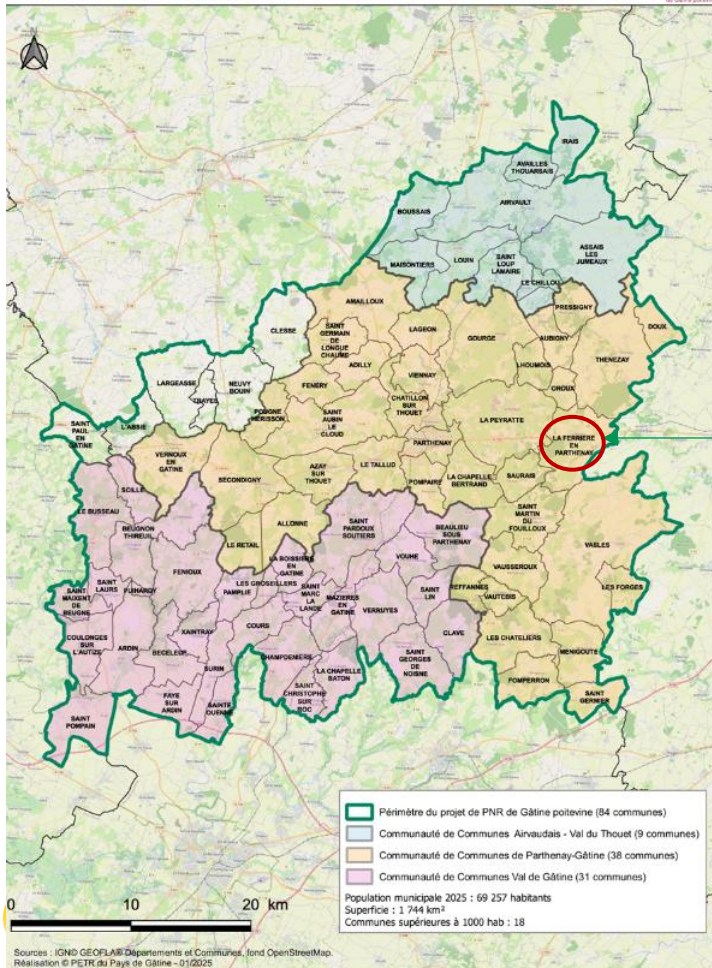




# Un projet agrivoltaïque qui doit s'inscrire dans les orientations stratégiques du territoire (PCAET/ projet de PNR)

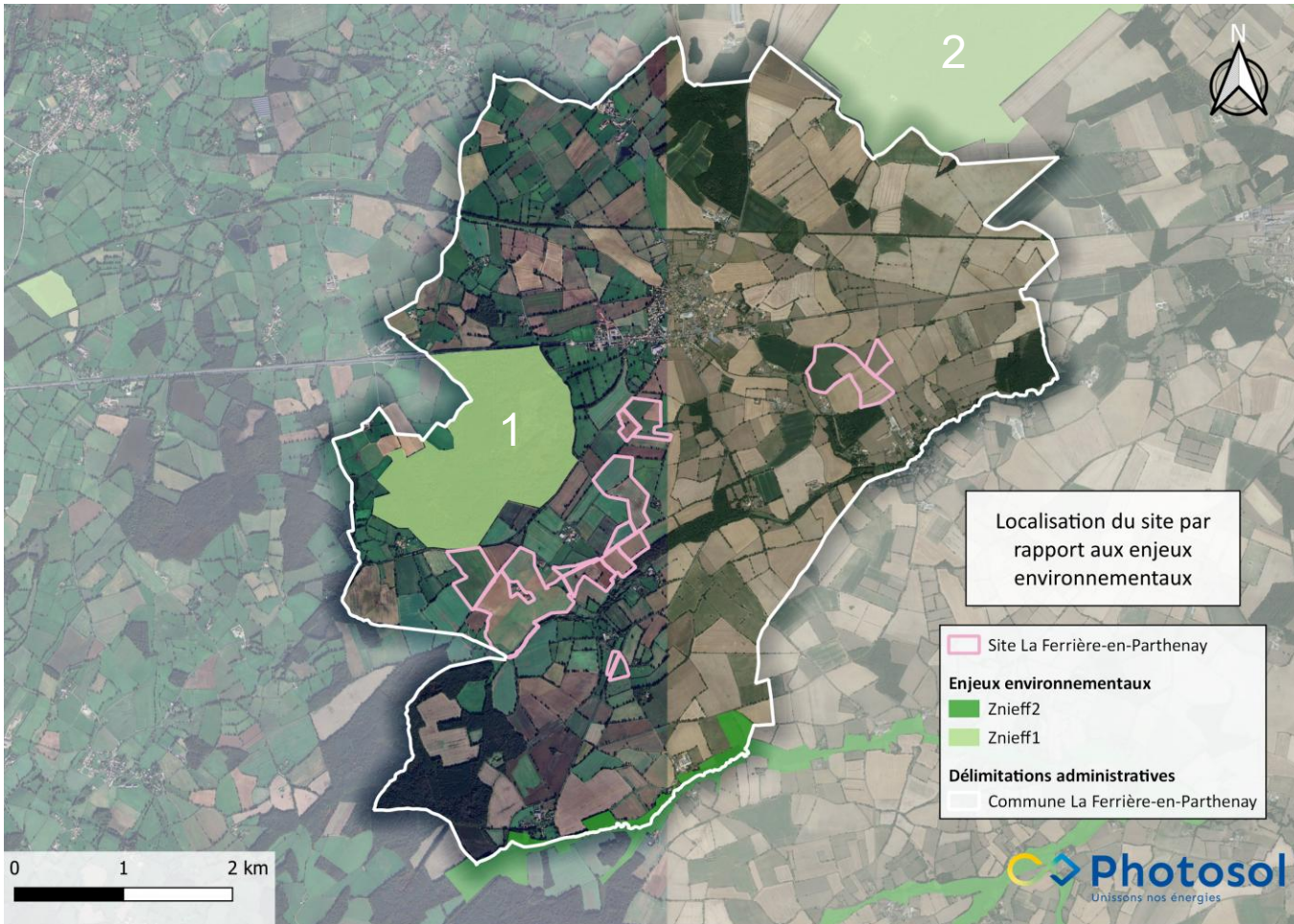
Périmètre du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Pays de Gâtine Parthenay  



- Inscrire le projet dans la trajectoire de décarbonation souhaitée via la production d'ENR et notamment de photovoltaïsme et d'agrivoltaïsme
- Adapter le projet aux spécificités d'un territoire s'inscrivant dans un projet de PNR (préservation du paysage bocager, gestion de la ressource en eau, pratiques agricoles...)
- S'appuyer sur l'expertise du PETR et de ses partenaires dans la mise en œuvre des mesures environnementales -> haies

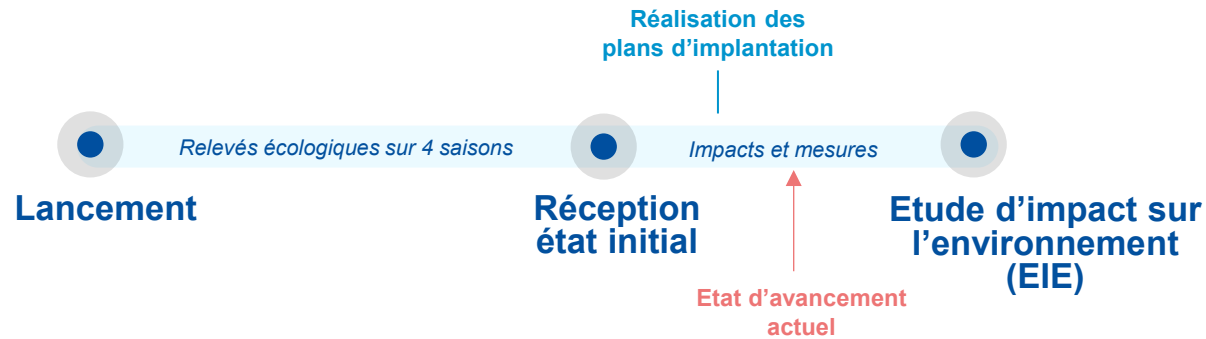
# Des parcelles en dehors des zonages écologiques et naturels



Proximité du site avec la ZNIEFF:  
« Forêt du Roux (1) »  
« Forêt D'Autun (2) »



# Etude environnementale : de quoi s'agit-il ?



## Etat initial de l'environnement :

- L'état initial constitue l'état de référence pour l'évaluation environnementale.
- Les passages des écologues sur le terrain permettront de comprendre l'attrait et le comportement des espèces pour la zone et ainsi d'évaluer les **enjeux**.
- Le paysagiste se rend sur le terrain pour comprendre l'ambiance paysagère et le contexte général. Il en ressort une **carte des sensibilités**.

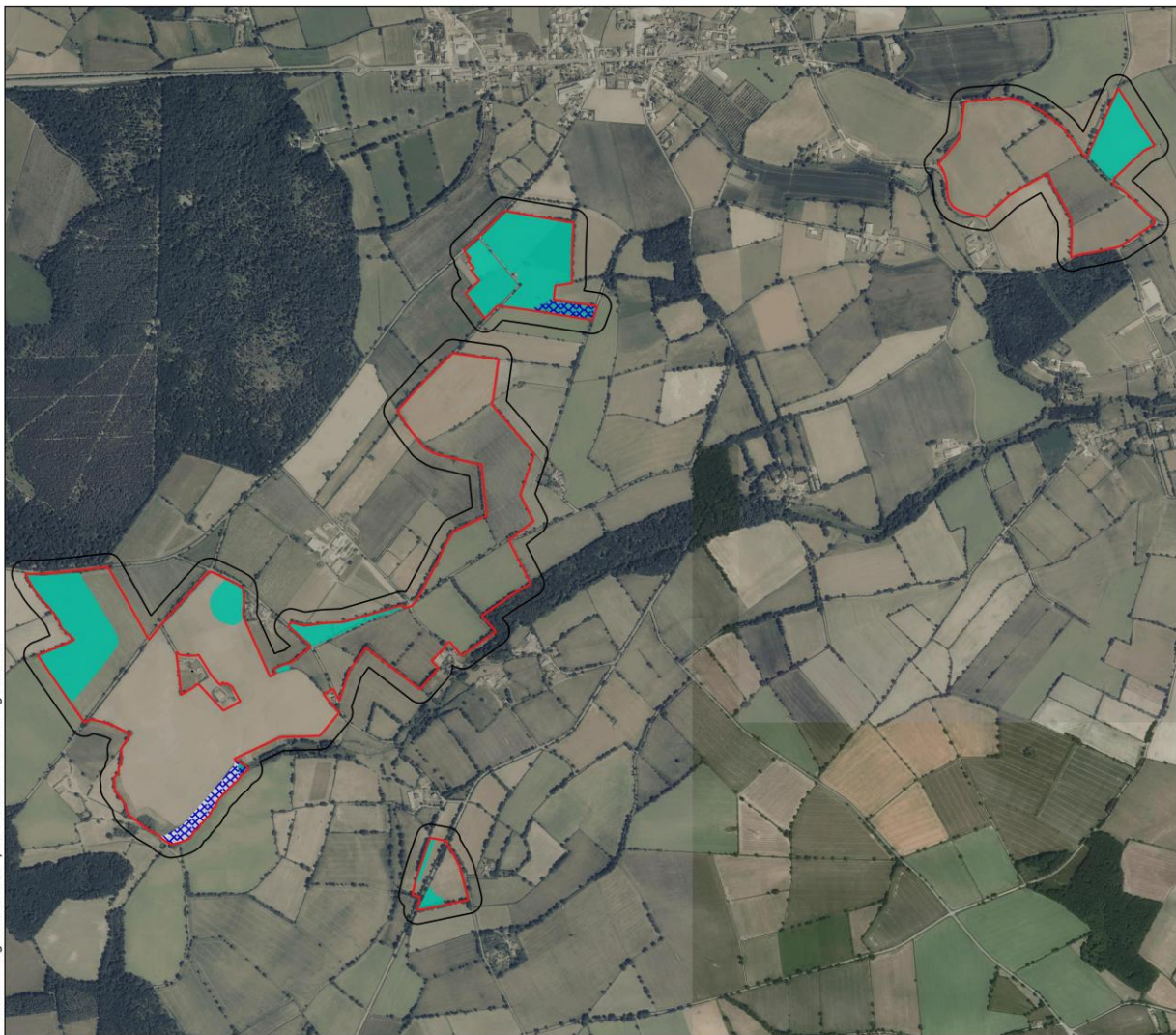
## Phase impacts et mesures :

- Les impacts du projet sont ensuite évalués, et si nécessaire, des mesures seront déployées selon la séquence « **Eviter – Réduire – Compenser** » et **Accompagner (ERC-A)** pour favoriser l'insertion du projet dans son environnement.



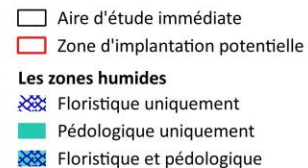
# Les zones humides :

## Evitement des zones critères sol et habitat

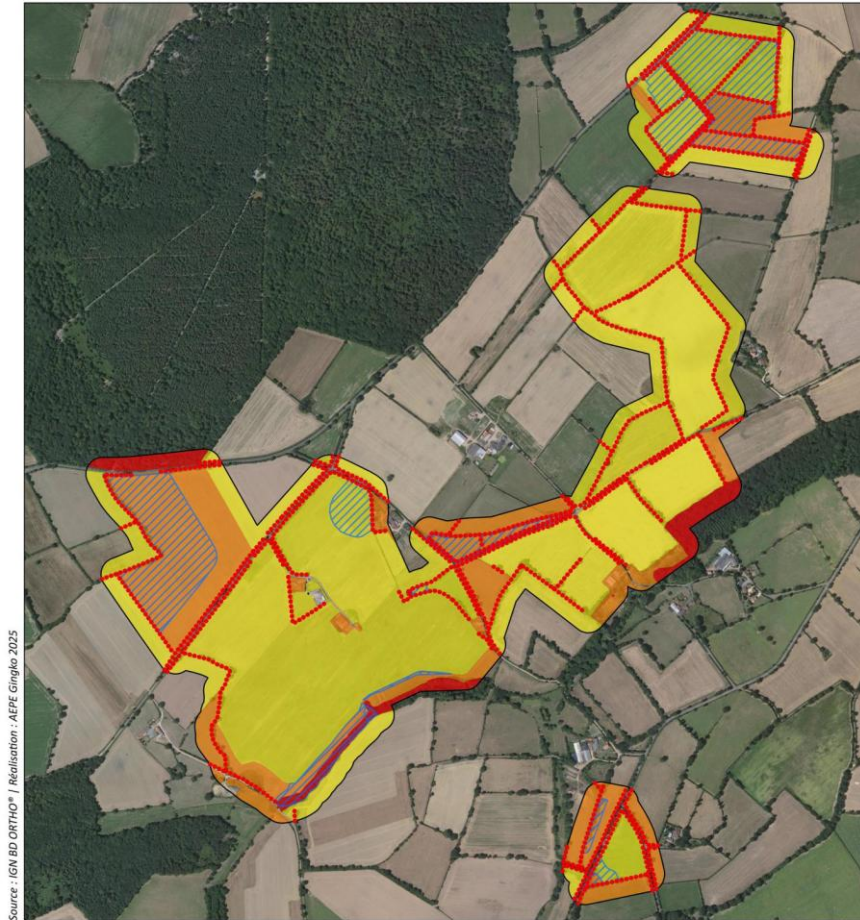


### Diagnostic pédologique et floristique :

- Evitement total des zones humides floristiques
- Evitement de la majorité des zones humides pédologiques



# Les enjeux environnementaux : Evitement des zones à plus fort enjeux



AEPE Gingko

La synthèse des enjeux concernant les milieux naturels

- Zone d'implantation Potentielle
- Aire d'Etude Immédiate (50m)
- Niveaux d'enjeux
- Faible
- Modéré
- Fort
- Fort (haies)
- Zones humides soumises à réglementation

0 150 300 m



AEPE Gingko

La synthèse des enjeux concernant les milieux naturels

- Zone d'implantation Potentielle
- Aire d'Etude Immédiate (50m)
- Niveaux d'enjeux
- Faible
- Modéré
- Fort
- Fort (haies)
- Zones humides soumises à réglementation

0 75 150 m

# La faune : synthèse des enjeux par groupe



## Avifaune

### Fort :

Haies,  
boisements et  
cours d'eau

### Modéré :

Milieus ouverts  
(prairies)



## Chiroptères

### Modéré :

Arbres à  
cavités, haies,  
bâtiments  
favorables

### Faible

Milieus ouverts



## Mammifères

### Faible :

Boisement, haies

### Très faible :

Cultures et  
prairies



## Amphibien

### Fort :

Mares et fossés

### Faible :

Ensemble des  
prairies



## Entomofaune & reptiles

### Fort:

Boisement,  
haies

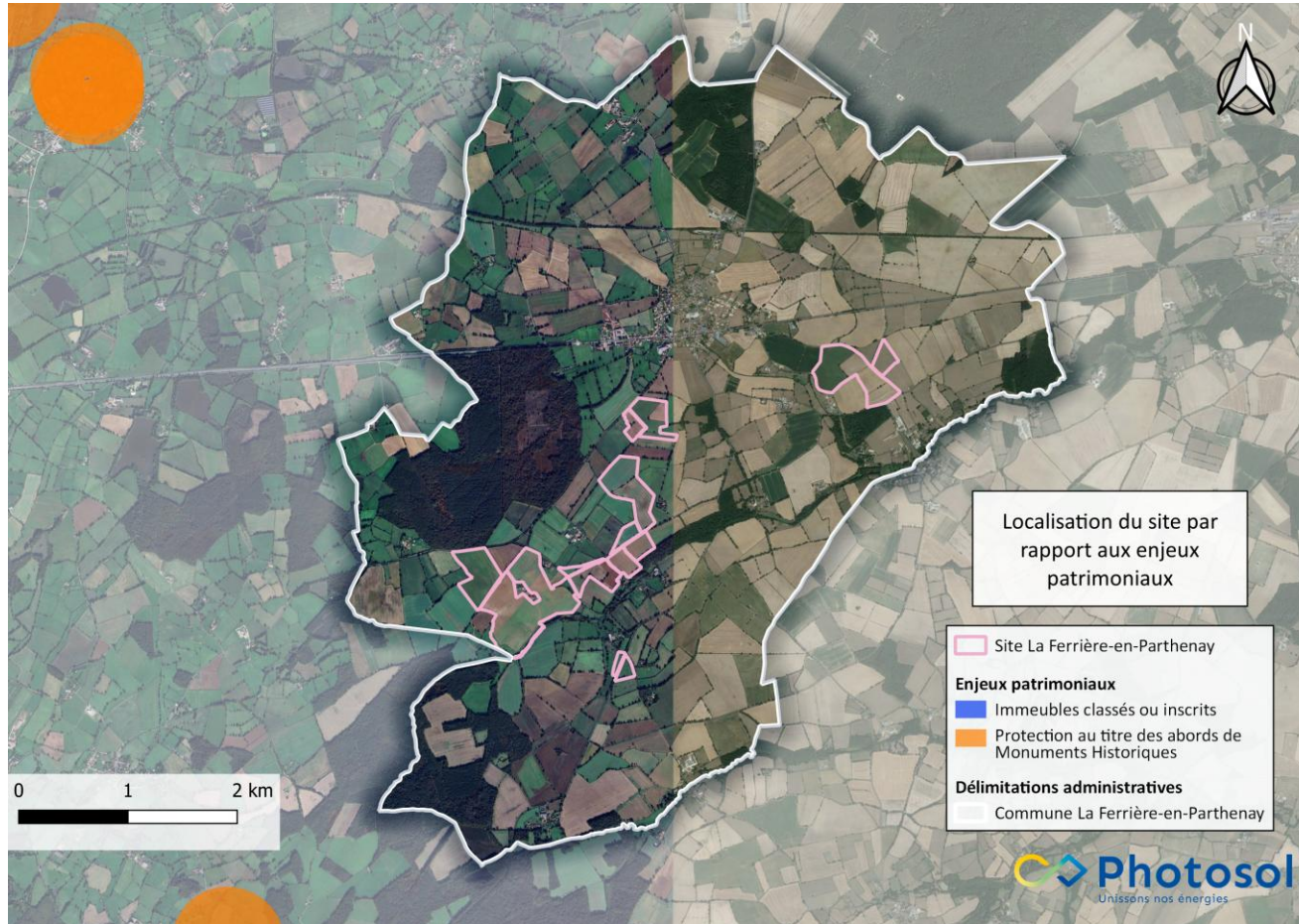
### Modéré:

Ensemble des  
prairies



# Les enjeux patrimoniaux :

## Zone d'étude en dehors de tout zonage

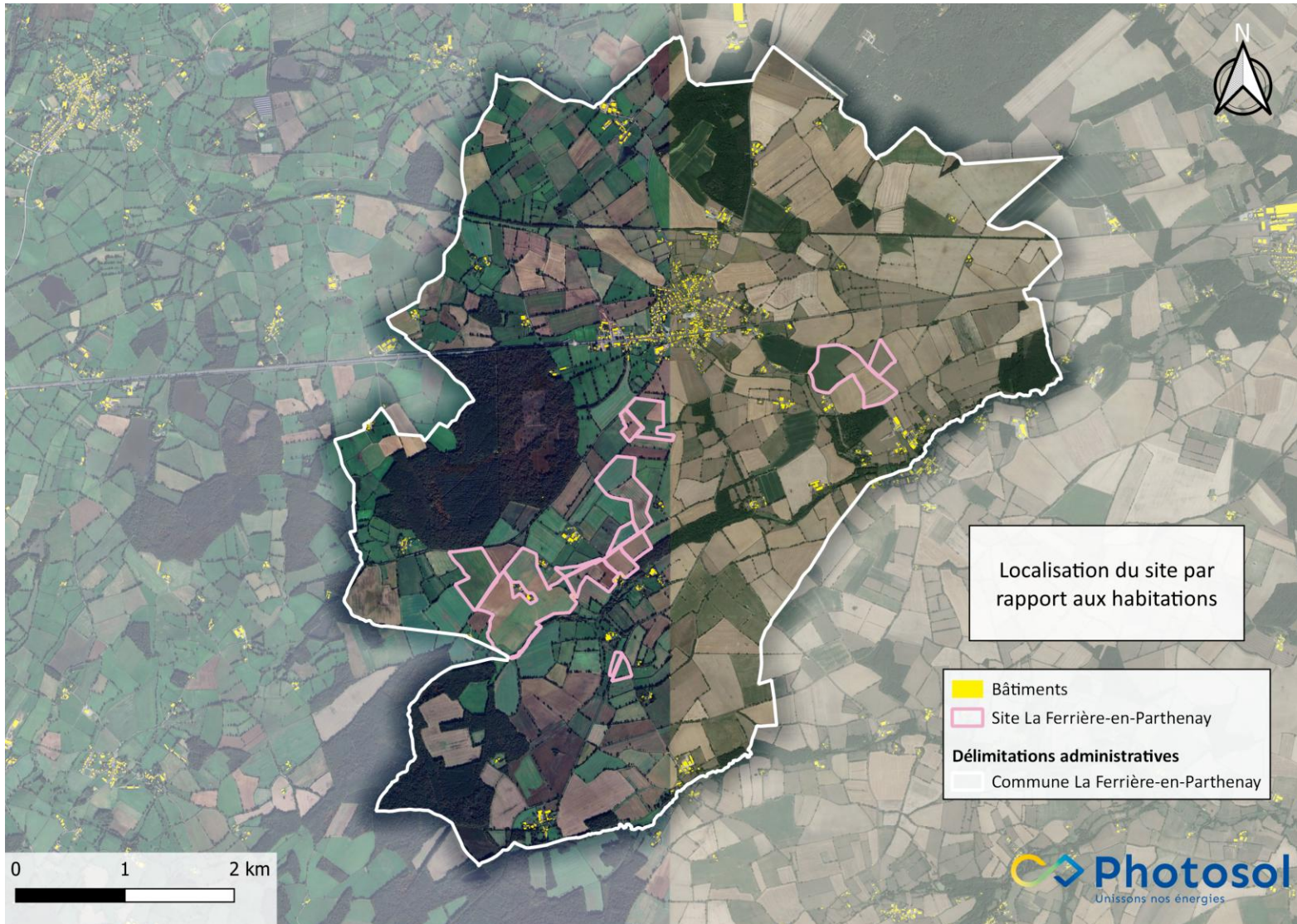


**Les zones à fort enjeu patrimonial sont évitées, dont les sites classés:**

- Eglise Notre-Dame, commune de La Peyratte
- Croix du cimetière de la commune de La Peyratte
- Château de Payré
- Logis Laspois sur la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux

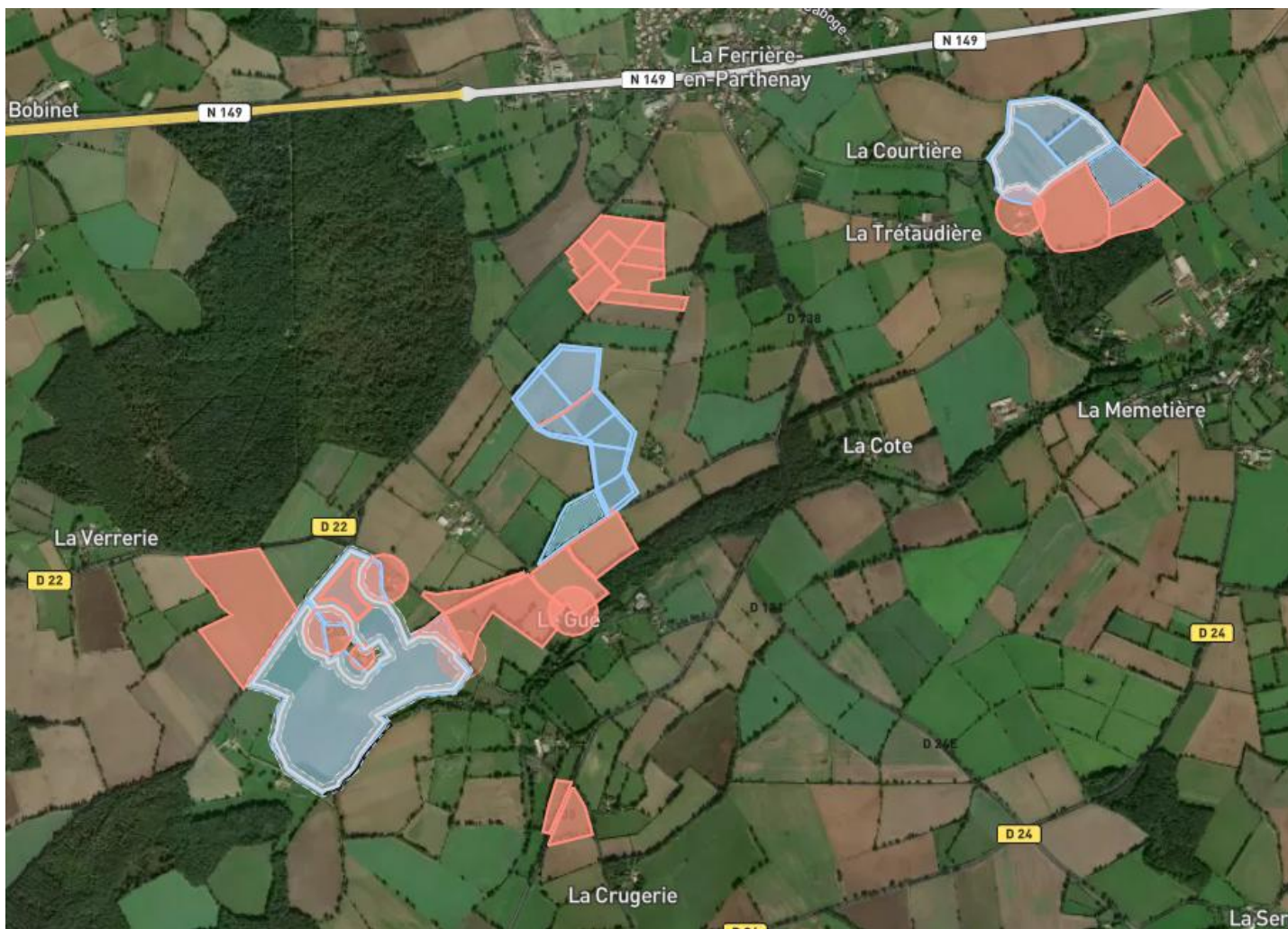


# Les enjeux paysagers : Habitations à proximité des parcelles d'étude



Une conception et des mesures paysagères en lien avec les enjeux de proximité, issus du porte-à-porte avec les riverains.

# Séquence ERC-A : Mesures d'évitement



- Surface à l'étude: 134 ha
- Surface retenue: 71,9 ha
- Surface évitée : 54,8 ha  
soit **40 % de la surface d'étude initiale**

■ Parcelles retenues  
■ Parcelles exclues

# Séquence ERC-A : Mesures de réduction

Mesures	Indications																																							
- Phasage des travaux hors périodes sensibles pour la faune et la flore	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de travaux</th> <th>J</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>J</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Élagage des arbres (si nécessaire)</td> <td>Prohibited</td> <td>Prohibited</td> <td>Prohibited</td> <td>Prohibited</td> <td>Prohibited</td> <td>Prohibited</td> <td>Prohibited</td> <td>Prohibited</td> <td>Permissible</td> <td>Permissible</td> <td>Prohibited</td> <td>Prohibited</td> </tr> <tr> <td>Décapage des sols et nivellement de terrain</td> <td>Permissible</td> <td>Permissible</td> <td>Permissible</td> <td colspan="5">Si réalisés à la suite des travaux lourds et sans interruption de chantier</td> <td>Permissible</td> <td>Permissible</td> <td>Permissible</td> <td>Permissible</td> </tr> </tbody> </table> <p>légende : travaux possibles ; Travaux possibles sous conditions ; travaux proscrits</p>	Type de travaux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Élagage des arbres (si nécessaire)	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Permissible	Permissible	Prohibited	Prohibited	Décapage des sols et nivellement de terrain	Permissible	Permissible	Permissible	Si réalisés à la suite des travaux lourds et sans interruption de chantier					Permissible	Permissible	Permissible	Permissible
Type de travaux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																												
Élagage des arbres (si nécessaire)	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Prohibited	Permissible	Permissible	Prohibited	Prohibited																												
Décapage des sols et nivellement de terrain	Permissible	Permissible	Permissible	Si réalisés à la suite des travaux lourds et sans interruption de chantier					Permissible	Permissible	Permissible	Permissible																												
- Balisage des éléments à enjeux proche du chantier	Protection via balisage strict des haies, mares et zones humides en phase chantier																																							
- Choix de la clôture du parc agrivoltaïque	Clôtures perméables à la petite faune (garde au sol $\geq 15$ cm, mailles adaptées)																																							
- Limitation des pistes internes et maintien d'une trame enherbée continue																																								



# Séquence ERC-A : Mesures d'accompagnement

Mesures	Indications
- Création et gestion de prairies permanentes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintien de zones ouvertes non ombragées en périphérie</li><li>- Conversion d'une partie des cultures actuelles en prairies pâturées par des ovins (favorable pour la biodiversité)</li><li>- Mise en place de paddocks gérés de manière extensive (favorisation du développement des fleurs annuelles et, par conséquent, augmentation de la diversité spécifique.)</li><li>- Maintien de zones ouvertes de surface suffisante au niveau des surlargeurs afin de constituer des secteurs d'alimentation fonctionnel pour de nombreuses espèces, notamment l'avifaune.</li></ul>
- Plantation/ renforcement de haies bocagères	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recréation ou renforcement du maillage bocager local</li><li>- Privilégier l'implantation de haies multi-strates, denses et épaisses ainsi que des haies buissonnantes basses (afin de favoriser un large cortège d'espèces locales)</li></ul>



# Suivi des mesures de la séquence ERC-A

Mesures	Indications
- Suivi écologique pluriannuel en phase de chantier et d'exploitation	- Vérification de la bonne réalisation des mesures ainsi que l'efficacité des mesures incluant des adaptations de la gestion si nécessaire



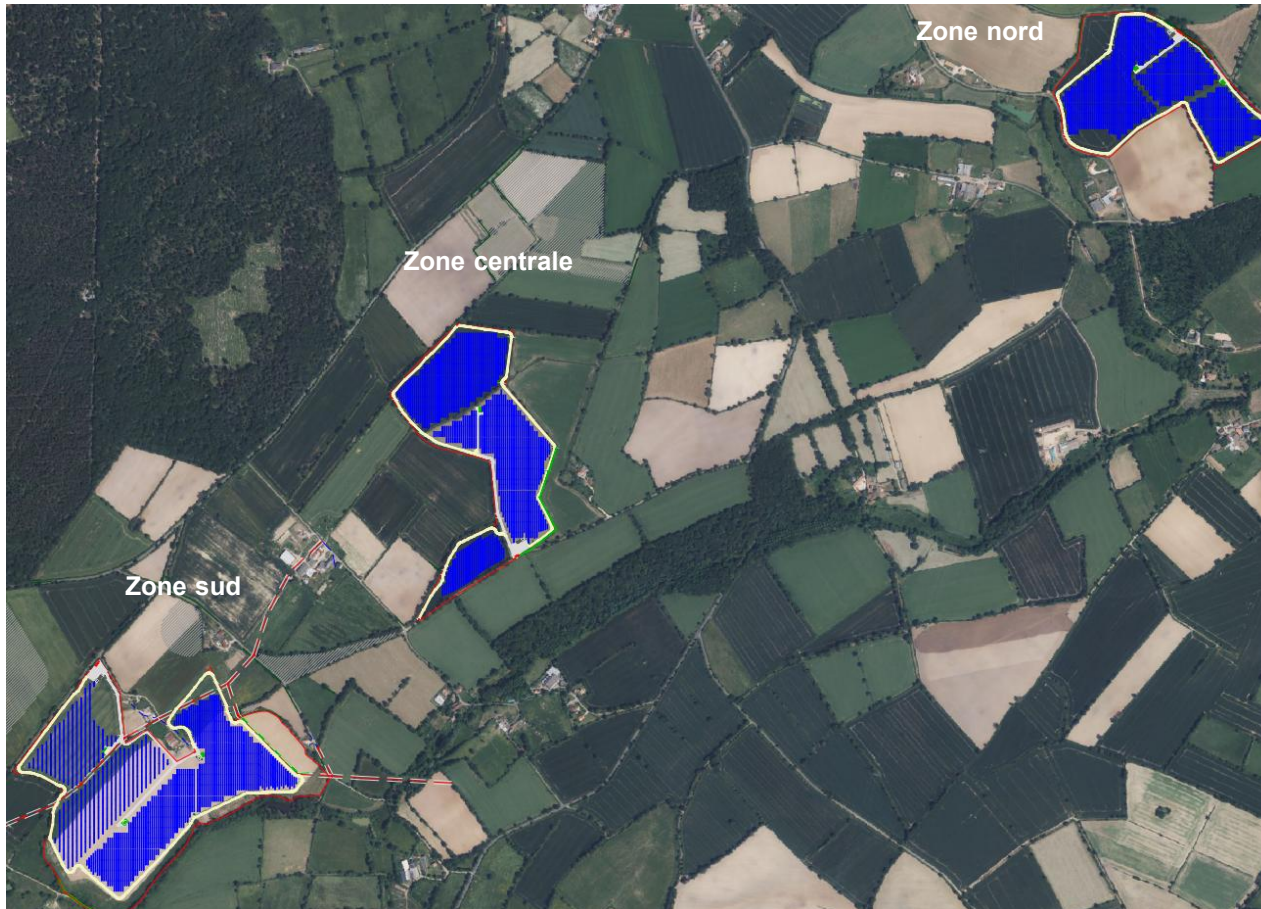


05

L'IMPLANTATION DU PROJET  
AGRIVOLTAÏQUE COLLECTIF  
DE LA FERRIÈRE-EN-  
PARTHENAY



# Caractéristiques des implantations prévisionnelles



- Surface d'emprise : 71,9 ha
- Surface projetée des panneaux : 12,9 ha
- Types de structures : trackers 1V13 et 1V27
- 6 postes de transformation
- 3 postes de livraison
- 4 citernes incendie
- EIR : environ 6 m pour le pâturage et 13 m pour la partie en grande culture
- Puissance : environ 35,1 MWc

# Implantation potentielle : La Ferrière-en-Parthenay (Zone Nord – Arnaud Brottier)



## Caractéristiques agricoles :

- Reconversion de surfaces cultivées en prairie
- Découpage en paddocks d'1,5 ha avec système d'abreuvement et de circulation
- Mise en place d'un pâturage tournant dynamique – lots de 100 à 120 brebis – séjours estimés de 1-2 jours
- Parc de contention pour la manipulation aisée des animaux
- Maintien de l'intégralité des haies qui seront transformées en haies hautes.

## Caractéristiques techniques :

- Surface d'emprise : 17,9 ha
- Surface projetée des panneaux : 3,5 ha
- Types de structures: trackers 1V13 et 1V27
- Puissances: 9,7 MWc
- Taux de couverture (Trackers à 0°) : 38 %



# Implantation potentielle: La Ferrière-en-Parthenay (Zone Centrale – Romain Brottier)



## Caractéristiques agricoles :

- Découpage en paddocks de 2 ha avec système d'abreuvement et de circulation
- Mise en place d'un pâturage tournant dynamique – lots de 200 brebis – séjours estimés de 3 jours (printemps et automne)
- Reconversion de surfaces cultivées en prairie
- Parc de contention pour la manipulation aisée des animaux
- Maintien de l'intégralité des haies qui seront transformées en haies hautes.

## Caractéristiques techniques :

- Surface d'emprise: 19,5 ha
- Surface projetée des panneaux : 4,4 ha
- Types de structures: trackers 1V13 et 1V27
- Puissance : 12,0 MWc
- Taux de couverture (Trackers à 0°): 38,3 %



# Implantation potentielle: La Ferrière-en-Parthenay (Zone Sud – Guillaume Clément)

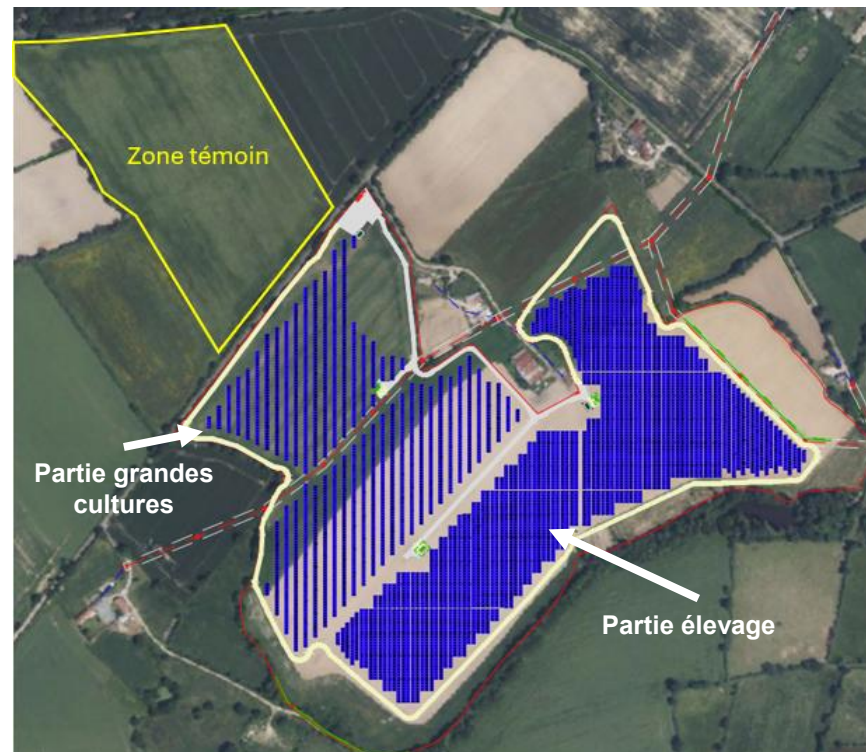
## Partie élevage

### Caractéristiques agricoles :

- Reconversion de surfaces cultivées en prairie en tête de bassin versant de la Vendelogne: réduction du risque de pollution de l'eau
- Atelier d'élevage ovin avec prairies pâturées
- Découpage en paddocks de 2 ha avec système d'abreuvement et de circulation
- Mise en place d'un parc de contention pour la manipulation aisée des animaux

### Caractéristiques techniques :

- EIR : 6,1 m
- Taux de couverture (Trackers à 0°): 37,8 %
- Puissance: 9,4 MWc



### Caractéristiques zone entière :

- Surface d'emprise: 34,1 ha
- Surface projetée des panneaux : 4,9 ha
- Types de structures: tracker 1V13 et 1V27
- Puissance : 13,4 MWc



# Implantation potentielle: La Ferrière-en-Parthenay (Zone Sud – Guillaume Clément)

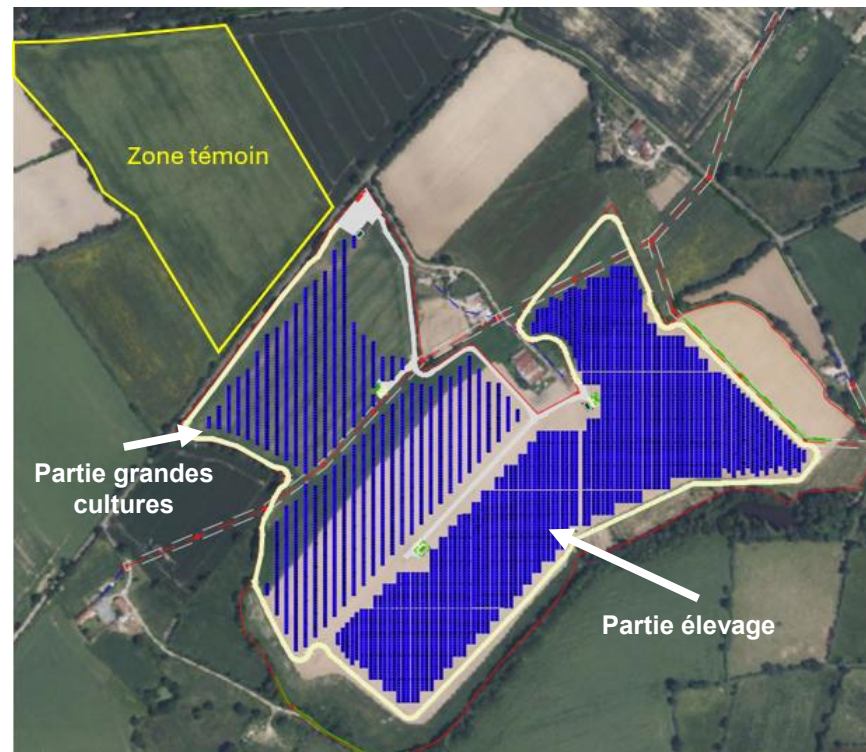
## Partie grandes cultures

### Caractéristiques agricoles :

- Atelier de grandes cultures en rotation avec du colza, blé, pois/tournesol et prairie temporaire
- Complémentarité avec l'atelier ovin: pâturage des intercultures et de la prairie temporaire
- Effet tampon des bandes enherbées et de la prairie
- Zone témoin à proximité

### Caractéristiques techniques :

- EIR : 13 m
- Taux de couverture (Trackers à 0°): 18,7 %
- Puissance: 4,0 MWc

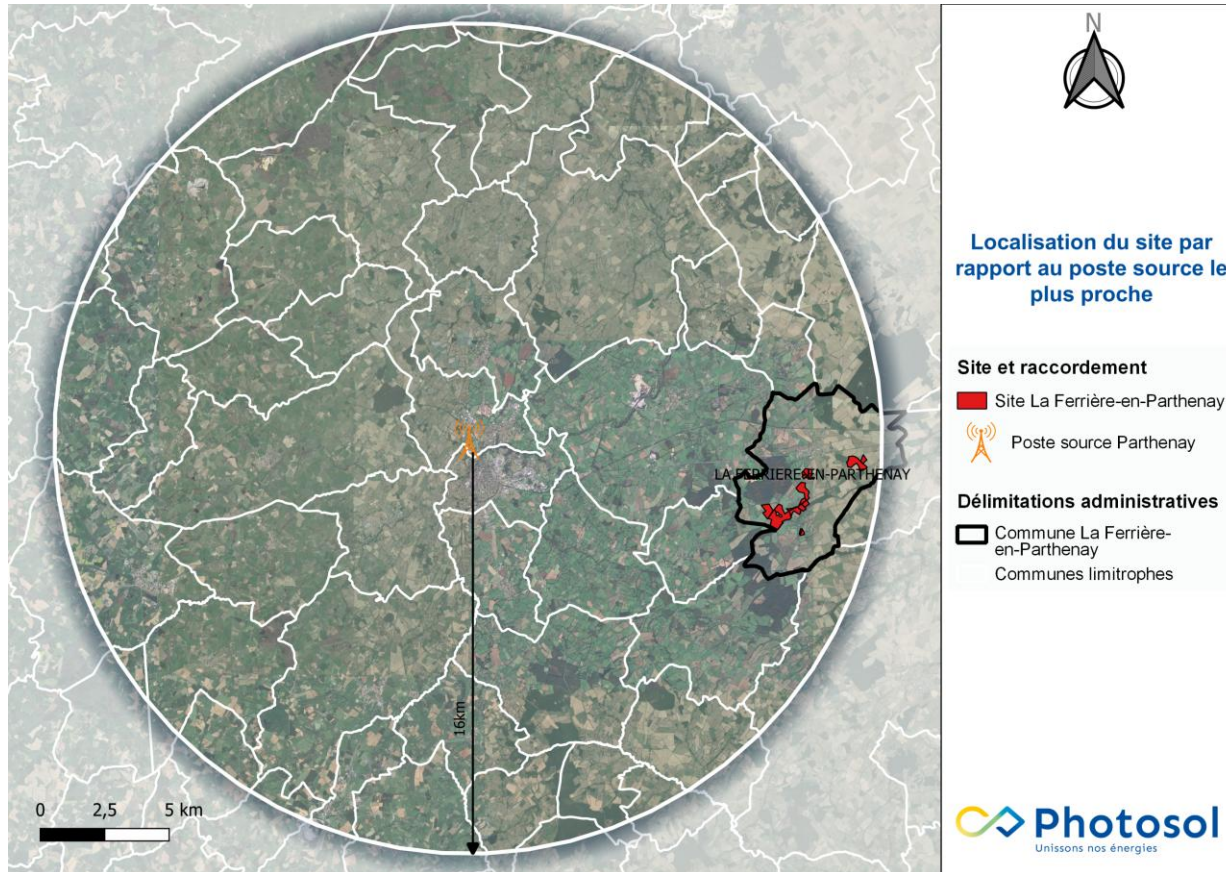


### Caractéristiques zone entière :

- Surface d'emprise: 34,1 ha
- Surface projetée des panneaux : 4,9 ha
- Types de structures: tracker 1V13 et 1V27
- Puissance : 13,4 MWc



# Raccordement prévisionnel du projet



**Poste source potentiel**  
Parthenay – 15 km par la route

- ❖ *Le raccordement est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du gestionnaire de réseau (application des dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite « MOP »).*
- ❖ *La solution de raccordement sera définie par Enedis ou Gérédis dans le cadre de la Proposition Technique et Financière soumise au producteur, demandeur du raccordement.*
- ❖ *Selon la procédure d'accès au réseau, Enedis ou Gérédis étudient, à la demande du producteur, les différentes solutions techniques de raccordement et ont obligation de lui présenter la solution au moindre coût.*



# 06

## LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS



# Les retombées socio-économiques estimatives pour un projet d'une puissance installée de 35 MWc



## Retombées fiscales

Environ **30 500€ / an\***  
**de taxes annuelles et**  
**49 500€** de taxe  
d'aménagement pour la  
commune,

Environ **70 500 € / an\***  
pour la Communauté  
de communes

Environ **31 100€ pour**  
**le département**



## Production d'énergie propre

Plus de **20 000 tonnes**  
de CO<sub>2</sub> évitées par an  
par rapport au mix  
énergétique français



## Production d'énergie locale

Production de **41**  
**GWh/an**

équivalent à la  
consommation des  
logements de plus de  
**20 000 personnes\*\***

\* : Estimation des retombées basées sur un ensemble d'hypothèses. La réglementation fiscale est votée chaque année dans la loi de finance et est susceptible d'évoluer d'ici la construction du parc photovoltaïque.

\*\* Hypothèses : consommation électrique moyenne d'un logement sans chauffage de 1,86 MWh/an <https://selectra.info> // Productible : 1 270 kWh/kWc/an // CO<sub>2</sub> émis pour le PV et le gaz : source: bilans GES ADEME // pouvoir séquestrant d'un arbre sur 10 ans de croissance : [agence de protection environnementale des USA](https://www.agence.developpement-durable.gouv.fr/actualites/actualites-2014/le-pouvoir-sequestrant-dun-arbre)



# Retombées socio-économiques



Retombées fiscales totales du projet : **env. 132 000€/an\***



Taxes d'aménagement : **89 800 €**, dont **49 500 €**  
**pour la commune de La Ferrière-en-Parthenay**

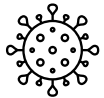


Coût prévisionnel du projet : environ **33 M€**



Nombre d'emplois mobilisés en phase chantier : **environ 230 ETP**  
**au niveau national et 85 ETP au niveau départemental**

Production annuelle : **41 GWh**



Consommation d'environ **20 000 personnes** (soit **1/3 de la population du**  
**PETR Pays de Gâtine**)

**20 000 tCO<sub>2</sub> évités** selon la méthode RTE



\*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles: IFRER + CET + Taxe foncière

# Le financement participatif : partager les fruits du projet auprès des habitants

## Pour les habitants

- Donner du sens à son épargne (investissement local et concret)
- Bénéficier d'un rendement attractif
- Soutenir un projet local utile au territoire
- Contribuer à la transition écologique / au développement local

## Pour la collectivité

- Mobiliser et impliquer les citoyens autour d'un projet d'intérêt général
- Valoriser l'image d'une collectivité innovante et participative
- Diversifier les sources de financement

Exemple de l'opération de financement participatif pour le parc solaire de Saint Aubin (Lot et Garonne)



 RUBIS PHOTOSOL SPV 75 Collecte réussie

## Centrale solaire Photosol Saint-Aubin

100 %  
147 investisseur(s) Jours restants Terminé 1 500 000 € sur 1 500 000 €

Taux annuel	6,50 %
Objectif	1 500 000 €
Maturité	4 ans
Instruments financiers	Obligation

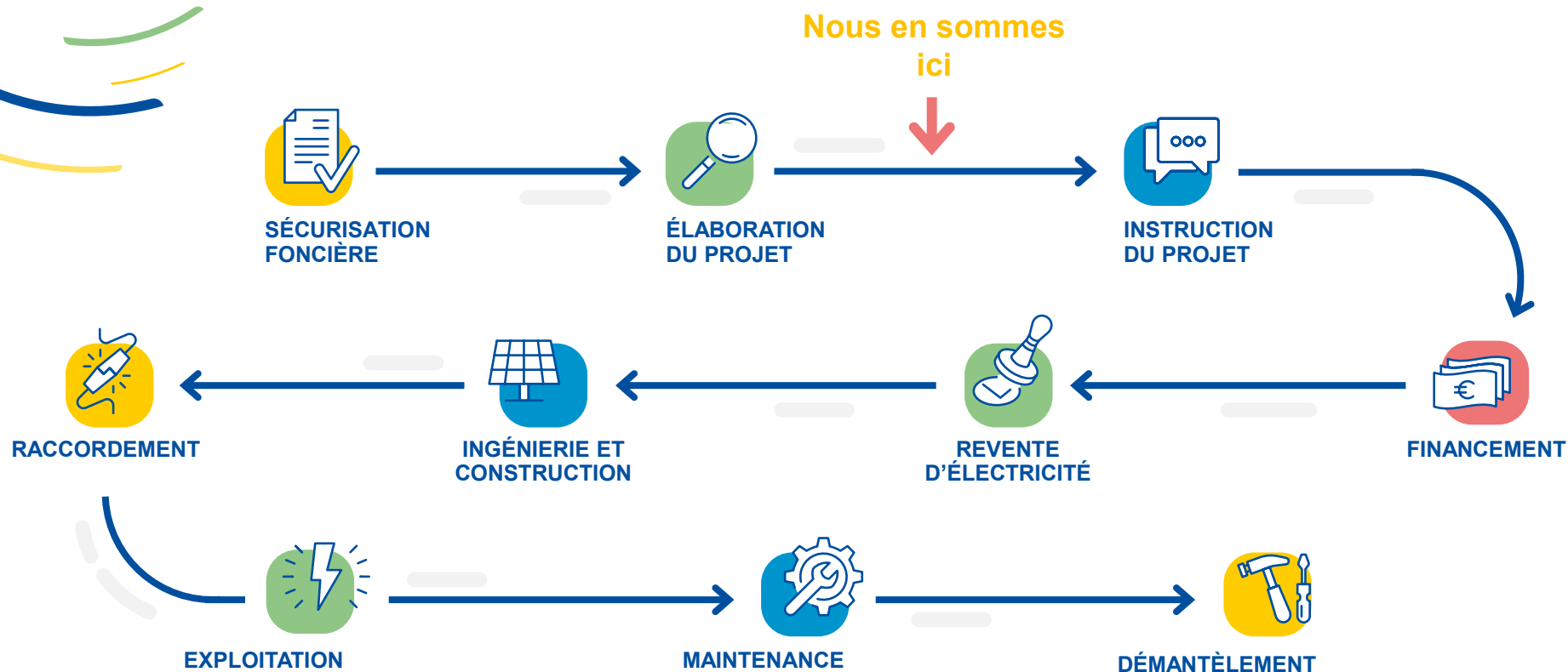


07

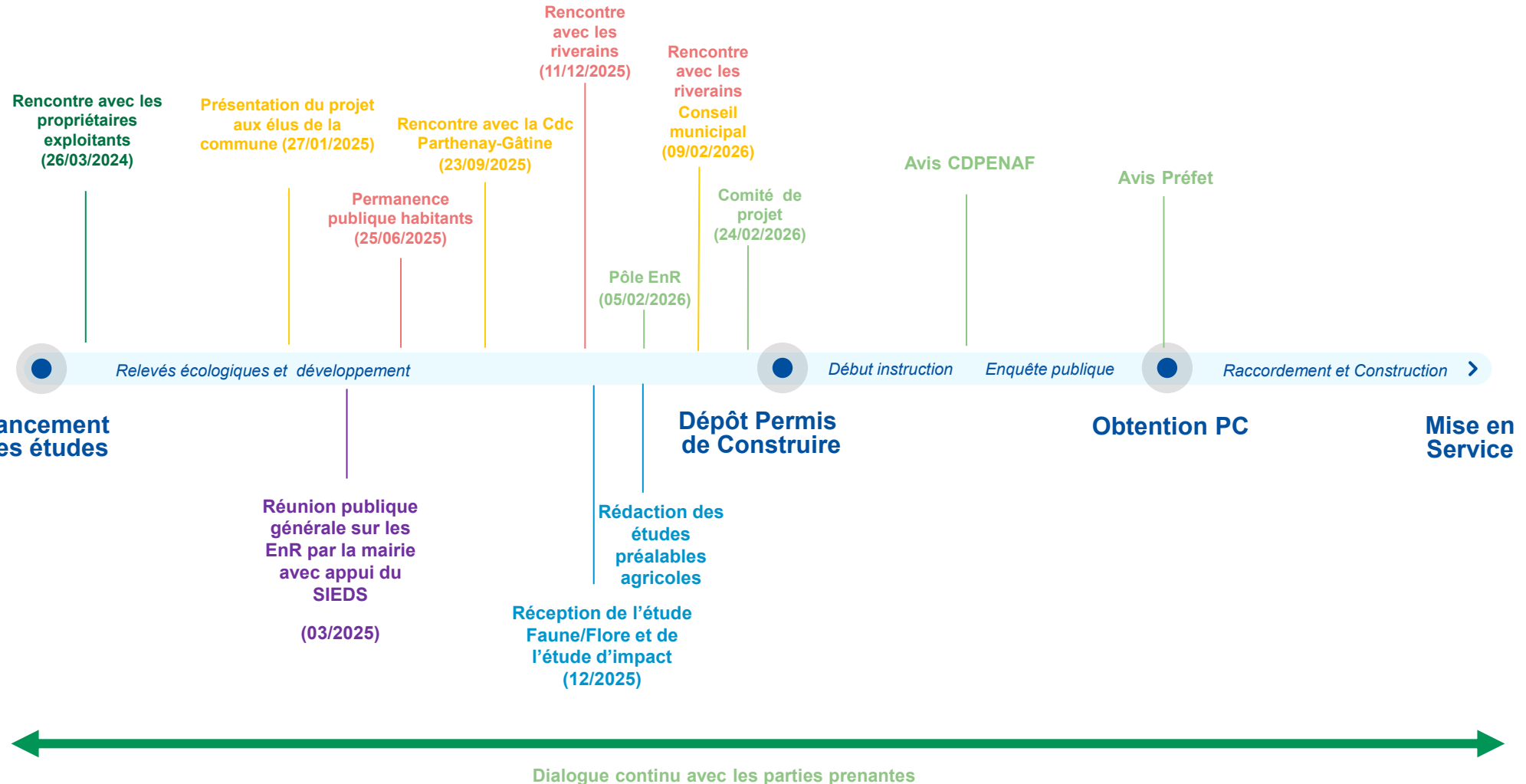
ET LA SUITE ?



# Les grandes étapes de développement d'un projet agrivoltaïque



# Calendrier de la concertation institutionnelle et habitante



# Et la suite ?

Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes



08

SYNTHÈSE



# En synthèse



Un projet agrivoltaïque collectif d'une puissance installée de **35 MWc** qui respecte la synergie entre production agricole et production énergétique, tout en garantissant la réversibilité des terres agricoles.



Un projet agrivoltaïque tirant parti de nos années d'expérience, de notre perspective et de notre expertise approfondie pour améliorer nos activités.



**41 GWh** produits par an, l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ **20 000 personnes**.



Des retombées économiques pour la commune de **La Ferrière-en-Parthenay**, la communauté de communes et le département sur toute la durée de vie du projet.



Un évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère complémentaire.

